

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE

 <p>MUSÉE AIR + ESPACE AÉROPORT PARIS – LE BOURGET</p>	<p>MUSEE DE L'AIR ET DE L'ESPACE</p> <p>AEROPORT DU BOURGET CS90005 93352 LE BOURGET CEDEX</p>
---	--

REGLEMENT DE CONSULTATION

Objet de la consultation : Marché de fourniture et mise en œuvre d'une solution de gestion informatisée de billetterie, contrôle d'accès, gestion relations clients et prestations associées pour le musée de l'Air et de l'Espace

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :
Mercredi 14 septembre 2022 à 10h30

SOMMAIRE

Article 1 - PRESENTATION DU MARCHE, OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
1.1 Objet du marché.....	3
1.2 Lieu d'exécution du marché	3
1.3 Durée du marché	3
Article 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
2.1 Procédure formalisée	4
2.2 Forme du marché	4
2.2.1 Tranche ferme	4
2.2.2 Tranche optionnelle	4
2.3 Allotissement.....	4
2.4 Variantes	4
2.5 Prestations supplémentaires éventuelles.....	4
2.6 Sous-traitance.....	5
2.7 Visite obligatoire/facultative.....	5
2.8 Délai de validité des offres.....	5
2.9. Modes de communication.....	5
2.9.1 Généralités.....	5
2.9.2 Dossier de Consultation des entreprises (DCE).....	5
2.9.3 Conditions de dépôt des offres :	6
2.9.4 Modification du dossier de consultation des entreprises	6
2.9.5 Demandes de renseignements complémentaires par les candidats	6
ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES	7
3.1. Candidature :.....	7
3.1.1 CAS 1 : Envoi d'une candidature dispositif DUME.....	7
3.1.2 CAS 2 : envoi d'une candidature « standard » (hors DUME)	7
3.2. Offre du candidat :	8
3.3. Documents qui seront demandés au(x) seul(s) candidat(s) retenu(s).....	8
Article 4 - JUGEMENT DES OFFRES.....	8
Article 5 - DELAIS ET VOIES DE RECOURS.....	9

ARTICLE 1 - PRESENTATION DU MARCHÉ, OBJET DE LA CONSULTATION

1.1 Objet du marché

Le présent marché a pour objet la fourniture et mise en œuvre d'une solution de gestion informatisée de billetterie, contrôle d'accès, gestion relations clients et prestations associées pour le musée de l'Air et de l'Espace.

Les candidats pourront répondre seuls ou en groupement d'entreprises. Le mandataire d'un groupement conjoint sera solidaire.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Aucune prime ne sera allouée aux candidats.

1.2 Lieu d'exécution du marché

L'adresse de l'établissement concerné par le marché est le suivant :
Musée de l'Air et de l'Espace
Aéroport de Paris – Le Bourget, CS 90005, 93350 Le Bourget CEDEX

Vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV):

Valeur principale : - 48110000-2 -Logiciels de points de vente (POS)

Valeur secondaire : - 30230000-0 – Matériel informatique

Valeur secondaire : - 50324100 – service de maintenance de systèmes

1.3 Durée du marché

La durée globale du marché débute à compter de l'ordre de service de démarrage de la prestation jusqu'à la réception des prestations.

Le marché est conclu pour une durée de 2 ans. Il est reconductible pour une durée de 2 ans de manière expresse. La reconduction s'effectue par lettre recommandée avec accusé de réception. Le marché ne pourra dépasser une durée totale de 4 ans.

La réception des prestations devra intervenir au plus tard le 30 octobre 2026.

Dans le cas où le titulaire serait dans l'impossibilité de respecter les délais afférents à ses obligations définies au CCTP ou dans un bon de commande et, pour un motif qui ne relèverait pas de sa responsabilité ou de son fait, il devra respecter les obligations faites à l'article 13.3.2 du CCAG-TIC afin d'obtenir une prolongation de délais d'exécution.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Procédure formalisée

Marché de service passé selon la procédure formalisée en application de l'article L.2124-2 du Code de la commande publique.

2.2 Forme du marché

Le marché comprend une tranche ferme et une tranche optionnelle.

2.2.1 Tranche ferme

La tranche ferme constitue l'ensemble de la solution et du matériel ayant pour objet les activités de billetterie pour lesquels la mention « tranche optionnelle » n'est pas spécifiée.

2.2.2 Tranche optionnelle

La tranche optionnelle est la suivante :

- CRM avancé

2.3 Allotissement

Compte tenu de la technicité et de la nature des prestations à réaliser, le présent marché n'est pas alloti conformément à l'article L.2113-10 du Code de la Commande publique.

2.4 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.5 Prestations supplémentaires éventuelles

La présente consultation ne comprend pas de prestations supplémentaires éventuelles.

2.6 Sous-traitance

La sous-traitance totale des prestations est interdite.

Toutefois, l'acceptation et l'agrément des sous-traitants par le maître d'ouvrage est soumise aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

2.7 Visite obligatoire/facultative

La présente consultation ne comprend pas de visite obligatoire/facultative.

2.8 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

2.9. Modes de communication

2.9.1 Généralités

Toutes communications et échanges d'informations entre les candidats et le pouvoir adjudicateur pendant la procédure de passation du présent marché s'effectueront en langue française s'effectue exclusivement par voie dématérialisée sur le profil acheteur du musée de l'Air et de l'Espace :

La plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

2.9.2 Dossier de Consultation des entreprises (DCE)

Le DCE est composé :

- De l'acte d'engagement et ses annexes :
 - o Annexe 1 – La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) dans le cadre des prestations traitées au forfait ;
 - o Annexe 2 – Le bordereau de prix unitaires (BPU) dans le cadre des prestations traitées à prix unitaire.
- Du cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Du cadre de réponse
- Du présent règlement de la consultation ;

Le DCE est téléchargeable exclusivement sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Pour accéder au DCE, le candidat :

- a) choisit dans le menu situé à gauche de l'écran la rubrique « Annonces » « consultation en cours » et clique sur « recherche avancée ».
- b) puis dans la fenêtre de droite :
 - o soit coche « recherche par autocomplétion », il convient alors d'inscrire dans la première ligne « musée de l'Air et de l'Espace »

- soit coché « recherche dans une liste », sélectionner en déroulant la première ligne « Ministère des Armées » puis dans la deuxième ligne qui apparaît « MINARM/ ESTM / EPA/ MAE – Musée de l’Air et de l’Espace ».

L'accès au DCE est possible sans que le candidat ait à s'identifier, toutefois, il est vivement conseillé au candidat de s'identifier afin d'être informé des éventuelles modifications susceptibles d'intervenir en cours de procédure. De telles communications entre le pouvoir adjudicateur et les candidats se feront exclusivement via le profil acheteur du musée sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE).

2.9.3 Conditions de dépôt des offres :

DEPOT DES PLIS SOUS FORME ELECTRONIQUE OBLIGATOIRE

Les offres devront être transmises via la plateforme dématérialisée : Plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr/> avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. Seules la date et l'heure de réception de l'enveloppe sur le profil acheteur font foi. Les plis arrivés hors délais seront rejetés par le pouvoir adjudicateur.

Les documents à fournir devront l'être sous forme de fichiers informatiques, seuls les formats de types pdf, doc, xls seront acceptés, ils ne doivent pas comporter de macros et peuvent être compressés dans des fichiers d'archives au format Zip.

2.9.4 Modification du dossier de consultation des entreprises

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard **6** jours avant la date limite fixée pour la réception des offres des modifications au DCE. Les modifications seront communiquées exclusivement via le profil acheteur du musée de l'Air et de l'Espace.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.9.5 Demandes de renseignements complémentaires par les candidats

Les candidats souhaitant obtenir des renseignements complémentaires peuvent le faire uniquement par courriel en adressant leur demande par le biais de la PLACE, à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>, au plus tard dix jours avant la date limite de remise des offres. Toute demande sera considérée comme irrecevable dès lors qu'elle sera formulée verbalement ou réceptionnée après le délai ainsi fixé.

Les réponses aux demandes de renseignements complémentaires pourront être adressées aux opérateurs économiques au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de remise des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande en temps utiles.

ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.
Les prix sont exprimés en euros.

Si les documents fournis par un candidat ne sont pas rédigés en langue française, le pouvoir adjudicateur exige que ces documents soient accompagnés d'une traduction en français.
Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par eux ou par une personne habilitée à engager le candidat :

3.1. Candidature :

3.1.1 CAS 1 : Envoi d'une candidature dispositif DUME

Cette procédure est ouverte au dispositif **DUME** : Document Unique de Marché Européen
Le DUME est une déclaration sur l'honneur de la compétence, de la situation financière et de la capacité d'une entreprise à candidater à un marché européen permettant ainsi au candidat de :

- déclarer sur l'honneur qu'il peut candidater à un marché public ;
- d'indiquer qu'il n'entre pas dans un des cas d'interdiction de soumissionner ;
- d'indiquer qu'il remplit les critères de sélection des candidatures fixés par le l'acheteur.

Il s'agit d'un document électronique adaptable à la procédure et permettant le pré-remplissage par des données existantes sur la base du numéro SIRET du candidat (reprise des données légales de l'entreprise (raison sociale, adresse, mandataires sociaux) ; reprise des données concernant la taille de l'entreprise et son chiffre d'affaires global).

Pour produire leur réponse, les candidats peuvent choisir de bénéficier des fonctionnalités offertes par le service DUME ou opter pour le dispositif "standard" défini ci-dessous.

3.1.2 CAS 2 : envoi d'une candidature « standard » (hors DUME)

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par eux ou par une personne habilitée à engager le candidat :

- a) Lettre de candidature (ou DC1¹) précisant si le candidat se présente seul ou en groupement ;
- b) Déclaration du candidat (DC2¹) et/ou sur papier libre pour donnant le chiffre d'affaires de la société, ses références au cours des 3 dernières années, ses moyens et effectifs ;
- c) L'attestation d'assurance responsabilité civile et décennale ;
- d) Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;

1

Les imprimés DC1, DC2 et autres sont téléchargeables sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

RDC- Marché de fourniture et mise en œuvre d'une solution de gestion informatisée de billetterie, contrôle d'accès, gestion relations clients et prestations associées pour le musée de l'Air et de l'Espace

- e) Une déclaration sur l'honneur du ou des candidats (en cas de groupement), dûment datée et signée par le candidat, sauf si le formulaire DC1 est utilisé pour la lettre de candidature, pour justifier :
 - a. n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L.2141-1 à 6 du code de la commande publique
 - b. être en règle au regard des articles [L. 5212-1](#) à [L. 5212-11](#) du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

3.2. Offre du candidat :

- a) L'acte d'engagement dûment complété et signé;
- b) La DPGF remise au format .xls dûment complété ;
- c) Le BPU remis au format .xls dûment complété ;
- d) Le cadre de réponse dûment rempli et signé

3.3. Documents qui seront demandés au(x) seul(s) candidat(s) retenu(s)

Les attestations qui seront récupérées en mode automatique et sécurisé auprès des différentes administrations, sans intervention de l'entreprise, ne seront pas redemandées.

Le marché ne pourra être attribué au titulaire provisoire que lorsque celui-ci aura fourni au pouvoir adjudicateur les documents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales et à ses obligations d'assurance (formulaire noti 1- Information au candidat retenu), dans un délai de 7 jour franc à compter de la date de réception de la demande adressée par le pouvoir adjudicateur.

Par ailleurs, si l'offre déposée sur la plateforme n'a pas été signée, l'attributaire devra fournir, dans ce même délai, les documents contractuels du marché signés soit numériquement (certificat numérique de signature), soit de manière manuscrite.

Si le candidat retenu n'est pas en mesure de fournir les documents demandés, ou si des écarts étaient constatés entre l'offre remise initialement, après négociation ou mise au point avec l'acheteur, et l'offre signée, le marché sera attribué à l'offre classée en 2ème (sous réserve qu'elle fournisse à son tour les documents demandés).

ARTICLE 4 - JUGEMENT DES OFFRES

Afin de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, le jugement des offres sera effectué selon les critères pondérés suivants :

4.1 La valeur technique sera appréciée à partir des éléments fournis dans le mémoire technique (60%)

Ce critère est décomposé en sous critères, eux-mêmes pondérés de la manière suivante :

RDC- Marché de fourniture et mise en œuvre d'une solution de gestion informatisée de billetterie, contrôle d'accès, gestion relations clients et prestations associées pour le musée de l'Air et de l'Espace

- Qualité de la proposition présentée dans le cadre de réponse faisant office de mémoire technique : compréhension des enjeux et des attentes, compatibilité de la solution avec les exigences fonctionnelles, techniques et réglementaires attendues **(40%)**
- Capacité de reprise du matériel de caisse, monétique et contrôle d'accès **(10%)**
- Qualité de l'accompagnement proposé dans la mise en place du projet **(10%)**

4.2 Le prix (40%)

L'ensemble des offres sera, dans un premier temps, analysé sous l'angle de la cohérence des prix d'unités proposés. Une analyse détaillée et comparative des DPGF sera effectuée par le pouvoir adjudicateur.

Les candidats dont les offres financières seront jugées incohérentes pourront être questionnés par le pouvoir adjudicateur.

L'offre la moins disante obtiendra la note de 40, les autres offres se verront appliquer une règle proportionnelle afin de déterminer leur note :

$$\frac{\text{Montant de l'offre la moins disante}}{\text{Montant de l'offre}} \times 40 = \text{note attribuée aux offres}$$

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, figurant dans l'offre d'un candidat, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation.

Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou le sous détail pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant ; en cas de refus son offre sera éliminée comme non cohérente.

ARTICLE 5 - DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Toutes les informations nécessaires peuvent être obtenues auprès du greffe du :

Tribunal Administratif de Montreuil

7, rue Catherine Puig (niveau 206 rue de Paris)

93100 Montreuil sous Bois - 01.49.20.20.00

Courriel : greffe.ta-montreuil@juradm.fr

adresse Internet : <http://montreuil.tribunal-administratif.fr/>